Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902142-20260519-19052026D26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOVAN

****

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de madame Magali LE DONGE.

Etaient présents par ordre alphabétique : CASTEL David, DAERON Julian, DE LEHELLE D'AFFROUX Marc, DROVAL Sylviane, FERTIL Anne-Marie, GLAZ Christine, GOURDIS Grégory, GOYAT Brigitte, GUEGUEN Catherine, HELGUEN Michel, LE BEC Pascal, LE DONGE Magali, LE GUELLEC Anne-Lise, PICHAVANT Bernard,
Etait absente excusée : Annie NICOLAS
Monsieur Pascal LE BEC a été nommée secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants :14

26-2026 Désignation d'un référent « sécurité routière »

Afin d'associer les maires à la lutte contre l'insécurité routière, il est demandé aux conseils municipaux de désigner un élu qui sera référent en matière de sécurité routière.
Brigitte GOYAT propose sa candidature et est désignée, à l'unanimité référente sécurité routière pour la commune de Plovan.

Fait à Plovan, le 20 mai 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Magali LE DONGE

